

Questions orales

[Français]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU
CANADAON DEMANDE SI DES INSTANCES ONT ÉTÉ FAITES
RELATIVEMENT À LA PRÉSUMÉE INJUSTICE À L'ÉGARD DES
CHERCHEURS CANADIENS

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé de la science et de la technologie.

Le journal *Le Devoir* d'aujourd'hui rapporte les propos de M. Brian Gregory qui parlait au nom de l'Institut national de la recherche scientifique de l'Université du Québec. L'article du journal dénonce la discrimination faite aux chercheurs du Québec en ne leur donnant pas la juste proportion de subventions à la recherche. Si on prend l'exemple des domaines dits «prioritaires» comme celui de l'énergie, les chercheurs québécois n'ont reçu que 12 p. 100 des subventions accordées, alors qu'ils forment 48 p. 100 des chercheurs canadiens dans ce domaine. J'aimerais donc demander au ministre s'il a reçu des instances au sujet de cette injustice qui est mentionnée dans le journal *Le Devoir* d'aujourd'hui.

[Traduction]

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Non, monsieur l'Orateur, on ne m'a pas présenté d'instances à ce sujet. Toutefois, je me ferai un plaisir d'examiner les chiffres portés à mon attention par le député, et de lui faire rapport.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

M. Gregory disait que la province d'Ontario a été largement récompensée en recevant des subventions à la recherche et que plusieurs autres provinces ont fait des instances pour obtenir aussi des subventions qui leur ont été refusées. L'honorable ministre s'attend-il à faire une enquête à ce sujet, afin que ces provinces, qui ont du personnel à la recherche dans chacune de leur université, puissent recevoir leur quote-part et obtenir justice dans ce domaine?

[Traduction]

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, ces subventions sont en général accordées par l'entremise des universités. Celles-ci procèdent à une évaluation qui n'est pas effectuée au sein du ministère. Le groupe qui s'en charge est formé principalement d'universitaires qui étudient les divers projets proposés. Je le répète, je me ferai un plaisir d'examiner ces instances.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LES MESURES CORRECTIVES CONTRE LA VAGUE DE FAILLITES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (petite entreprise). Étant donné que des chiffres compilés par Dun et Bradstreet du Canada révèlent que les faillites en 1977 ont augmenté de plus de 38 p. 100 par rapport à l'année

[M. Horner.]

précédente, soit une augmentation de 1,155, le ministre peut-il confirmer à la Chambre que la plupart des faillites au Canada actuellement ont lieu dans le secteur de la petite entreprise et peut-il dire si lui-même et ses collègues sont disposés à présenter au Parlement un programme général qui accorderait aux petites entreprises la chance dont elles ont besoin pour survivre actuellement au Canada?

● (1432)

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, je répondrai en partie au député en lui faisant remarquer que la plupart des entreprises au Canada étant petites, la plus forte proportion de faillites se produit dans ce secteur. Nous avons certains programmes qui sont très utiles pour les petites entreprises et d'autres sont en voie d'élaboration. Il y a notre régime fiscal et divers autres programmes.

Je signalerai que d'après le même organisme, Dunn et Bradstreet, 90 p. 100 des faillites sont principalement attribuables à des problèmes de gestion. Nous misons donc fermement sur le programme de services de consultation pour les petites entreprises sous les auspices de la Banque fédérale de développement qui emploie environ 2,000 consultants et vient en aide aux petites entreprises à peu de frais.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, voilà la réaction typique du gouvernement. De même qu'il met le chômage sur le compte des chômeurs, il impute ses échecs aux petites entreprises canadiennes.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Je tiens à savoir de ce ministre qui est si content de lui-même si lui ou ses collaborateurs ont tâché de compiler des statistiques pour le premier trimestre de cette année. Peut-il confirmer les articles de journaux d'après lesquels les faillites survenues dans les entreprises commerciales canadiennes ont réellement augmenté au cours du premier trimestre de l'année en cours par rapport à l'année dernière?

M. Abbott: Je ne blâme pas la petite entreprise, monsieur l'Orateur. Comme on compte un million de petites entreprises, dont 400,000 sont constituées en société, si le nombre des faillites est considérable, elles se produisent forcément dans ce secteur. Ce que je veux dire, c'est que nous reconnaissons que 1977 et 1978 ont été des années difficiles. Nous nous attristons de ces nombreuses faillites commerciales. Nous possédons effectivement des statistiques. Je ne contesterai pas les chiffres qu'a cités le député, mais j'aimerais les analyser.

M. Beatty: Le ministre essaie de rejeter le blâme sur d'autres. Quand le gouvernement saisira-t-il le Parlement de nouvelles propositions en vue de donner un répit à la petite entreprise? Le ministre reconnaît que la tendance s'est accélérée au cours du premier trimestre de 1978. Quand le ministre sera-t-il prêt à prendre des mesures et à saisir le Parlement de nouveaux programmes?

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà de nombreux programmes, et j'espère que nous en aurons davantage.